

BULLETIN DE PARRAINAGE M.S.D JUDO JU-JUTSU

Le parrain

Nom du parrain : *

Nom du tuteur légal si le parrain est mineur :

.....

Date et Signature du parrain (ou du tuteur légal) :

Le/...../ 20....

Le parrainé

Nom du parrainé :

Nom du tuteur légal si le parrainé est mineur :

.....

Date et Signature du parrainé (et du tuteur légal) :

Le/...../ 20....

*Visa d'acceptation
de M.S.D Judo :*

* Quelques précisions importantes :

- 1/ Le parrain doit être un adhérent de **M.S.D Judo Ju-jitsu** sur la saison précédente et avoir renouvelé son adhésion sur la saison en cours au moment du parrainage.
- 2/ Un adhérent ne peut pas parrainer une personne de son propre foyer.
- 3/ Il n'y a pas de nombre limite de parrainage ni par personne, ni par foyer
- 4/ Une fois l'inscription du parrainé effective, un avoir de 5 € sera établi au nom du foyer du parrain qui sera à déduire sur une facture ultérieure.
- 5/ Si vous souhaitez que l'avoir soit déduit de la cotisation de la saison en cours, il est impératif que le parrain et le parrainé s'inscrivent en même temps.

BULLETIN DE PARRAINAGE M.S.D JUDO JU-JUTSU

Le parrain

Nom du parrain : *

Nom du tuteur légal si le parrain est mineur :

.....

Date et Signature du parrain (ou du tuteur légal) :

Le/...../ 20....

Le parrainé

Nom du parrainé :

Nom du tuteur légal si le parrainé est mineur :

.....

Date et Signature du parrainé (et du tuteur légal) :

Le/...../ 20....

*Visa d'acceptation
de M.S.D Judo :*

* Quelques précisions importantes :

- 1/ Le parrain doit être un adhérent de **M.S.D Judo Ju-jitsu** sur la saison précédente et avoir renouvelé son adhésion sur la saison en cours au moment du parrainage.
- 2/ Un adhérent ne peut pas parrainer une personne de son propre foyer.
- 3/ Il n'y a pas de nombre limite de parrainage ni par personne, ni par foyer
- 4/ Une fois l'inscription du parrainé effective, un avoir de 5 € sera établi au nom du foyer du parrain qui sera à déduire sur une facture ultérieure.
- 5/ Si vous souhaitez que l'avoir soit déduit de la cotisation de la saison en cours, il est impératif que le parrain et le parrainé s'inscrivent en même temps.